



# VERSAILLES ASSOCIATIONS

## COMPTES ANNUELS

AU

31.12.2010

2 bis, place de Touraine - 78000 VERSAILLES

VERSAILLES ASSOCIATIONS  
2 Bis, Place de Touraine  
78000 VERSAILLES  
Siret : 439 892 399 00023  
Tél : 01 30 21 84 85

**Tél : 01.30.21.84.85**

**Fax : 01.30.21.05.40**

Versailles Associations 2 bis place de Touraine 78000 Versailles  
Tél 01 30 21 84 85 Fax 01 30 21 05 40

D.D.J.S.:N° JEP 78-847

E.MAIL: [VERSAILLESASSOCIATIONS@wanadoo.fr](mailto:VERSAILLESASSOCIATIONS@wanadoo.fr)

Site Internet: <http://www.versaillesassociations.asso.fr>

**BILAN DE L'EXERCICE  
AU 31 DECEMBRE 2010**

ACTIF	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009
	BRUT	Amortiss° Provisions	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	4 622,12	4 622,12	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Matériel Matelots	8 848,95	8 848,94	0,01	0,01
Aménagements	454 002,24	339 486,04	114 516,20	136 177,34
Matériel de transport	11 900,00	8 475,44	3 424,56	5 804,56
Matériel de Bureau et Informatique	76 969,42	76 546,56	422,86	10 725,83
Mobilier	80 165,42	80 165,42	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres immobilisés	15,24		15,24	15,24
<b>TOTAL 1</b>	<b>636 523,39</b>	<b>518 144,52</b>	<b>118 378,87</b>	<b>152 722,98</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>				
Usagers et Comptes rattachés	9 760,25		9 760,25	9 163,05
Autres	1 820,00		1 820,00	1 800,00
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>				
SICAV Crédit Coopératif	85 410,69		85 410,69	80 443,35
SICAV Crédit Lyonnais	90 429,29		90 429,29	87 405,37
<b>DISPONIBILITES</b>				
Crédit Coopératif compte courant	776,75		776,75	777,14
Crédit Lyonnais compte courant	6 075,46		6 075,46	5 433,99
Caisse	24,44		24,44	270,62
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	14 811,96		14 811,96	26 165,74
<b>TOTAL 2</b>	<b>209 108,84</b>	<b>0,00</b>	<b>209 108,84</b>	<b>211 459,26</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>845 632,23</b>	<b>518 144,52</b>	<b>327 487,71</b>	<b>364 182,24</b>

**BILAN DE L'EXERCICE  
AU 31 DECEMBRE 2010**

<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE 2010</b>	<b>EXERCICE 2009</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Report à nouveau	29 362,48	25 686,49
Résultat de l'exercice	728,51	3 675,99
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Part Subv globale affect à invest courant	42 986,87	69 099,91
Subvention d'investissements directes	66 513,58	71 748,65
Amortissements Dérogatoires	8 863,17	11 859,17
<b>TOTAL 1</b>	<b>148 454,61</b>	<b>182 070,21</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provision / indemnités de fin de carrière	86 002,27	82 736,84
Provision / charges	5 000,00	11 490,61
<b>TOTAL 2</b>	<b>91 002,27</b>	<b>94 227,45</b>
<b>DETTES</b>		
Avances et Acompts reçus des Usagers	2 271,00	2 786,00
Fournisseurs et Comptes rattachés	36 991,21	31 523,57
Dettes Sociales	46 741,10	51 455,89
Dettes Fiscales	2 027,52	2 065,64
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Charges à payer	0,00	53,48
<b>TOTAL 3</b>	<b>88 030,83</b>	<b>87 884,58</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>327 487,71</b>	<b>364 182,24</b>

**COMPTE DE RESULTAT  
AU 31 DECEMBRE 2010**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Subvention Municipale de fonctionnement	254 400,00	304 300,00
Adhésions	10 681,00	9 685,00
Secrétariat banal et autres prest Usagers	57 505,00	63 953,61
UCPA, PAJ, Matelots	77 419,80	75 444,74
Produits divers gestion courante	11,09	35,02
Reprise de provisions	0,00	0,00
Transfert ch/exploitation	26 794,69	14 443,03
<b>TOTAL 1</b>	<b>426 811,58</b>	<b>467 861,40</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Fournitures et consommables	51 802,01	45 304,64
Services extérieurs	100 547,34	98 556,95
Autres services extérieurs	19 690,59	34 704,51
Impôts et Taxes	13 638,34	14 837,72
Salaires et Traitements	166 703,25	173 970,77
Charges sociales	76 923,67	86 072,51
Autres charges	371,44	3,00
Dotations Prov Exploitation	3 265,43	21 602,58
Dotations aux amortissements	34 344,11	44 575,65
<b>TOTAL 2</b>	<b>467 286,18</b>	<b>519 628,33</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-40 474,60</b>	<b>-51 766,93</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits nets/Cession valeur mob. Plact	368,39	10 835,47
<b>TOTAL 3</b>	<b>368,39</b>	<b>10 835,47</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts bancaires	0,00	0,00
<b>TOTAL 4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>368,39</b>	<b>10 835,47</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-40 106,21</b>	<b>-40 931,46</b>

**COMPTE DE RESULTAT  
AU 31 DECEMBRE 2010**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Report RESULTAT COURANT(page 3)	-40 106,21	-40 931,46
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits s/opération de gestion	0,00	31,80
Quote part Subv vir Compte de Résultat	31 348,11	47 512,33
Reprise s/ Prov.risques et charges	6 490,61	
Reprise s/ Amort Dérogatoires	2 996,00	-2 936,68
<b>TOTAL 5</b>	<b>40 834,72</b>	<b>44 607,45</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles s/ex antérieur	0,00	0,00
Amortissements dérogatoires	0,00	0,00
<b>TOTAL 6</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>40 834,72</b>	<b>44 607,45</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>728,51</b>	<b>3 675,99</b>

**ANNEXE**

## **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les principes, règles et méthodes comptables suivants ont été retenus pour l'établissement des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels eu égard au caractère dérogatoire concernant certains traitements comptables.

### **PRINCIPES COMPTABLES**

Il est fait référence aux principes de base suivants:

- > Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- > Indépendance des exercices.
- > Continuité de l'activité.
- > Enregistrement des opérations au coût historique.
- > Non comptabilisation en charges et produits des biens et services mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS, essentiellement par la Ville de Versailles, faute d'élément.
- > Application du plan comptable des associations, sauf particularité spécifiée ci-après.

Les comptes présentés couvrent l'année civile 2010.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **I ) TRAITEMENT DES ACTIFS IMMOBILISES.**

##### **1) Observations sur les immobilisations :**

- > Il n'existe pas, parmi les éléments d'actifs immobilisés, de biens susceptibles d'être dissociés au sens du plan comptable général.
- > Il a été considéré qu'il n'y avait pas d'actif significatif dont la valeur de revente pouvait être connue avec suffisamment de précision, et de ce fait pouvant impacter le montant des amortissements.
- > Les immobilisations sont amorties en totalité sur l'exercice par le biais d'amortissements dérogatoires, reportés au Résultat au rythme des amortissements économiques.

## 2) Observations sur les amortissements :

> Les amortissements économiques pratiqués et venant en diminution des actifs correspondent à la dépréciation normale de ces éléments, compte tenu de leur durée de vie.

> Tous les actifs sont amortis selon le mode linéaire et selon les durées d'amortissements suivantes :

- > Logiciels : 3 ans
- > Aménagements : 5 ans
- > Matériel de Transport : 5 ans
- > Matériel de Bureau et Informatique : 3 ans
- > Mobilier de Bureau : de 5 à 6 ans
- > Sont considérées comme des charges, les investissements inférieurs à 1000 € TTC.

## II. TRAITEMENT DES PROVISIONS :

### 1) Provision pour indemnités de fin de carrière :

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée, salarié par salarié, sur la base d'un quart du salaire par année de présence, charges sociales et fiscales comprises (application de la convention collective).

La provision correspond à la dette de l'association à la fin de l'exercice, sans tenir compte d'un taux de turn-over et d'une actualisation de la dette.

### 2) Provisions pour dépréciation des créances.

Toute créance de plus de six mois fait l'objet d'une provision à 100%.

## III. TRAITEMENT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

### 1) Méthodes comptables :

La méthode FIFO (premier entré, premier sorti) est appliquée pour dégager les plus ou moins values de cession de valeurs mobilières de placement.

Des provisions pour dépréciation sont passées s'il y a lieu, titre par titre, pour l'écart entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

### 2) Plus value latentes :

Les plus values latentes s'élèvent à la clôture de l'exercice à 2 032€.

## IV. TRAITEMENT DES COTISATIONS DES MEMBRES.

Les cotisations des membres versées à compter du premier novembre de l'exercice sont rattachées à l'exercice suivant dans la mesure où la plupart des cotisations en cause concernent des associations à jour de leur cotisation au titre de l'exercice de référence.

## V. ENGAGEMENTS HORS BILAN A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

### 1) Engagement de location longue durée :

Les engagements de location longue durée s'élèvent à 75 624€.

### 1) Engagements à l'égard du personnel :

Les droits individuels à la formation représentent 120 HEURES.



**VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES ET BIENS MIS GRACIEUSEMENT OU QUASI GRACIEUSEMENT A LA DISPOSITION DE VERSAILLES ASSOCIATIONS.**

Sont mis gracieusement ou quasi gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS :

**1) Par la Ville de VERSAILLES :**

- Les locaux du 2 Bis Place de Touraine, siège de l'association.
- Divers travaux par les services techniques de la Ville de Versailles.

**2) Etablissement public du CHÂTEAU DE VERSAILLES :**

- Les locaux des Mortemets pour un loyer de 11 013,17€.

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS  
EXERCICE 2010**

RUBRIQUES ET POSTES	Valeur Brute au début de l'exercice	Acquisitions de l'Année	Sorties de l'Année	Valeur Brute en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	4 622,12			4 622,12
<b>Total 1</b>	<b>4 622,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 622,12</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Matériel Mortemets	8 848,95			8 848,95
Aménagements Béarn	86 948,63		59 599,15	27 349,48
Aménagements Matelots	426 652,76			426 652,76
Matériel de Transport	11 900,00			11 900,00
Matériel de bureau et informatique	76 969,42			76 969,42
Mobilier Béarn	43 804,35			43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07			36 361,07
<b>Total 2</b>	<b>691 485,18</b>	<b>0,00</b>	<b>59 599,15</b>	<b>631 886,03</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres immobilisés	15,24	0,00	0,00	15,24
<b>Total 3</b>	<b>15,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>696 122,54</b>	<b>0,00</b>	<b>59 599,15</b>	<b>636 523,39</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

## EXERCICE 2010

RUBRIQUES ET POSTES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
<b>Total 1</b>	<b>4 622,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 622,12</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Matériel Mortemets	8 848,94	0,00	0,00	8 848,94
Aménagements Béarn	79 993,14	5 695,35	59 599,15	26 089,34
Aménagements Matelots	297 430,91	15 965,79	0,00	313 396,70
Matériel de Transport	6 095,44	2 380,00	0,00	8 475,44
Matériel de bureau et informatique	66 243,59	10 302,97	0,00	76 546,56
Mobilier Béarn	43 804,35	0,00	0,00	43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07	0,00	0,00	36 361,07
<b>Total 2</b>	<b>538 777,44</b>	<b>34 344,11</b>	<b>59 599,15</b>	<b>513 522,40</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>543 399,56</b>	<b>34 344,11</b>	<b>59 599,15</b>	<b>518 144,52</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS  
EXERCICE 2010**

<b>RUBRIQUES ET POSTES</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'Année</b>	<b>Diminutions de l'Année</b>	<b>Cumul en fin d'exercice</b>
Pour indemnités de fin de carrière	82 736,84	3 265,43	0,00	86 002,27
Pour charges	11 490,61		6 490,61	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>94 227,45</b>	<b>3 265,43</b>	<b>6 490,61</b>	<b>91 002,27</b>

**XAVIER FRUCHAUD**

LICENCIÉ EN DROIT

**EXPERT COMPTABLE**

Inscrit au tableau de l'Ordre  
de la région Ile de France

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

**EXPERT JUDICIAIRE**

Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE  
75002 PARIS  
TEL : 01 42 36 01 04  
FAX : 01 42 36 07 05

**VERSAILLES ASSOCIATIONS**

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

**XAVIER FRUCHAUD**

LICENCIÉ EN DROIT

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre  
de la région Ile de France

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE

Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE  
75002 PARIS  
TEL : 01 42 36 01 04  
FAX : 01 42 36 07 05

## **VERSAILLES ASSOCIATIONS**

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale lors de la création de l'Association, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, il y a lieu de vous signaler que les services et biens mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS par la VILLE DE VERSAILLES ne sont pas indiqués en pied de bilan, faute d'informations valorisées communiquées par la collectivité publique.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 10 mars 2011  
Le Commissaire aux Comptes



Xavier FRUCHAUD



**XAVIER FRUCHAUD**

LICENCIÉ EN DROIT

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre  
de la région Ile de France

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE

Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE  
75002 PARIS  
TEL : 01 42 36 01 04  
FAX : 01 42 36 07 05

## **VERSAILLES ASSOCIATIONS**

2 bis, place de Touraine

78000 VERSAILLES

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux Adhérents,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 10 mars 2011  
Le Commissaire aux Comptes



Xavier FRUCHAUD